

États financiers de la

**FONDATION UNIVERSITAIRE DE
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

31 mai 2011

**FONDATION UNIVERSITAIRE DE
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**
Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant.....	1-2
État des résultats et du solde de fonds	3
Bilan.....	4
Notes complémentaires.....	5

Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.
1, Place Ville Marie
Bureau 3000
Montréal QC H3B 4T9
Canada

Tél. : 514-393-7115
Télec. : 514-390-4116
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la
Fondation universitaire de l'Université de Montréal

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation universitaire de l'Université de Montréal (la « Fondation »), qui comprennent le bilan au 31 mai 2011, et l'état des résultats et du solde de fonds pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mai 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le 24 novembre 2011

Sansen Béland / Deloitte & Touche p.e.n.c.r.l.¹

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 20238

**FONDATION UNIVERSITAIRE DE
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**
État des résultats et du solde de fonds
de l'exercice terminé le 31 mai 2011

	2011	2010
	\$	\$
Revenus de placement et excédent des produits sur les charges	158	68
Solde de fonds au début	15 265	15 197
Solde de fonds à la fin	15 423	15 265

**FONDATION UNIVERSITAIRE DE
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

Bilan
au 31 mai 2011

	2011	2010
	\$	\$
Actif		
À court terme		
Encaisse	15 423	15 265
Solde de fonds	15 423	15 265

Au nom du conseil

....., administrateur

....., administrateur

FONDATION UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Notes complémentaires

31 mai 2011

1. Statut et objectif de l'organisme

La Fondation universitaire de l'Université de Montréal (la « Fondation »), constituée en vertu du décret 833-97 du gouvernement du Québec, a pour objet de promouvoir et de soutenir financièrement les activités d'enseignement et de recherche de l'Université de Montréal. Cette dernière contrôle la Fondation.

2. État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'a pas été présenté, car l'information sur les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers.

